

Dans ce document, « Projet » désigne le Projet pilote d'intégration des services aux adultes. Ce document explique le processus de demande de participation à ce projet.

### [Information en langage clair sur le Projet pilote d'intégration des services aux adultes](#)

Le Projet pilote d'intégration des services aux adultes a été créé à la suite d'une plainte pour violation des droits de l'homme qui a été déposée récemment contre le gouvernement. La plainte provient de deux jeunes adultes qui ont perdu un bon nombre des services qu'ils recevaient quand ils ont atteint l'âge de dix-huit ans ou ont quitté l'école. Ils estimaient que cette situation était inacceptable et qu'elle allait à l'encontre de leurs droits fondamentaux. La Commission des droits de la personne, qui est chargée de protéger les droits des Manitobains, leur a donné raison. Le gouvernement a accepté de créer le Projet pilote d'intégration des services aux adultes et de travailler avec les deux plaignants ainsi qu'avec 28 autres personnes, pour essayer de résoudre les problèmes éprouvés pour obtenir du soutien et des services. Nous espérons apprendre ce qui ne fonctionne pas et comment améliorer les choses. Nous espérons aussi que le projet aidera à résoudre les problèmes à l'origine de la plainte relative aux droits de l'homme.

Pour faire partie du Projet, vous devez être en mesure de répondre « oui » à chacune des questions ci-dessous :

1. Avez-vous du mal à obtenir les services dont vous avez besoin?
2. Avez-vous un handicap physique? (vous pouvez également avoir une déficience intellectuelle, mais ce n'est pas requis)
3. Vivez-vous dans la région sanitaire de Winnipeg? Cela veut dire que vous vivez dans l'une des régions suivantes :
  - a. Ville de Winnipeg
  - b. Ville de Churchill
  - c. Municipalités East St. Paul et West St. Paul

Pour participer au Projet, vous devez fournir les renseignements exigés dans le formulaire de demande. L'information fournie dans le formulaire est transmise à deux membres du personnel qui travaillent pour le projet. Ces personnes peuvent communiquer avec vous pour obtenir plus de renseignements ou vous dire si vous avez été sélectionné dans le cadre du projet.

Les renseignements vous concernant seront gardés confidentiels et personne d'autre ne saura que vous participez au Projet, à moins que vous ne le leur disiez ou que vous acceptiez que d'autres le sachent. On vous demandera votre consentement avant de communiquer ces renseignements à d'autres personnes pour qu'elles puissent vous fournir des services ou du soutien. Le gouvernement fera tout en son pouvoir pour préserver la confidentialité des renseignements vous concernant. Il peut toutefois arriver que des renseignements soient perdus ou communiqués accidentellement à d'autres personnes. Si cela se produit, vous en serez informé. Les renseignements vous concernant ne seront conservés que pour la durée des services requis ou conformément à la loi.

Vous pouvez présenter une demande de différentes façons. Choisissez celle qui est la plus simple pour vous.

- Rendez-vous au site Web du gouvernement et remplissez le formulaire en ligne. Pour y avoir accès, cliquez sur l'adresse Web soulignée en bleu ici: <http://www.gov.mb.ca/fs/ias/index.fr.html>.
- Remplissez le formulaire de demande en version texte brut ou Word sur votre ordinateur ou votre tablette et envoyez-le à l'équipe du Projet par courriel à l'adresse suivante : [IntegratedAdultServices@gov.mb.ca](mailto:IntegratedAdultServices@gov.mb.ca). Vous pouvez obtenir une copie de ce formulaire ici: <http://www.gov.mb.ca/fs/ias/index.fr.html>.
- Remplissez une copie papier de la demande et postez-la ou remettez-la en personne au 170, rue Goulet, bureau 3, Winnipeg (Manitoba) R2H 0R7. Sur l'enveloppe, inscrivez « À l'attention du Projet pilote d'intégration des services aux adultes ». Vous pouvez également l'envoyer par télécopieur au 204 948-3282.
- Fournissez tous les renseignements nécessaires dans un courriel que vous envoyez à [IntegratedAdultServices@gov.mb.ca](mailto:IntegratedAdultServices@gov.mb.ca).
- Appelez le 204 945-6533 et parlez directement à quelqu'un qui prendra note de vos coordonnées.

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire du formulaire de demande ou si vous avez besoin d'aide pour le remplir, appelez le 204 945-6533.

En remplissant et en envoyant une demande, vous acceptez de partager les renseignements personnels vous concernant avec le personnel travaillant au gouvernement.

La demande contient la question suivante : « Quel âge avez-vous? ». Sous cette question se trouve une liste de groupes d'âge. Choisissez l'option qui correspond le mieux à votre âge. Par exemple, si vous avez 27 ans, choisissez 25-34, car 27 se situe entre 25 et 34.

Plusieurs questions portent aussi sur la façon dont vous vous « identifiez ». Pour y répondre, sélectionnez les options qui vous décrivent le mieux, la façon dont vous voulez être appelé ou connu. D'autres questions portent sur votre genre et sur les communautés et groupes auxquels vous appartenez et dont vous vous sentez membre. Si vous préférez ne pas nous communiquer ces renseignements, vous êtes libre de ne pas répondre. Ces questions nous aident simplement à nous assurer que plusieurs personnes différentes participent au projet.

Vous avez encore des questions? Vous trouverez ci-dessous des questions et réponses formulées par d'autres personnes qui pourraient vous aider à décider si vous voulez présenter une demande pour le Projet :

#### Questions qui pourraient vous être posées :

##### **1) Question :**

Si l'on m'a refusé des services dans le passé ou si j'ai été incapable d'y avoir accès, est-ce que ma participation à ce projet me donnera une chance d'obtenir plus de services? Les règles actuelles pour déterminer qui peut recevoir des services et le nombre de services dont je peux bénéficier seront-elles revues?

**Réponse :** L'un des objectifs du projet est d'utiliser des moyens créatifs ou différents pour améliorer les choses. Nous voulons examiner ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et trouver des services et des formes de soutien qui répondent à vos besoins. Cela signifie que les décisions relatives aux services qui ont été prises avant que vous ne présentiez une demande pourraient être revues ou modifiées.

##### **2) Question :**

Que se passera-t-il après l'envoi de ma demande?

**Réponse :** Un membre de l'équipe du Projet peut vous contacter pour recueillir plus de renseignements si c'est nécessaire pour déterminer si le projet vous convient. La personne peut poser des questions sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas actuellement pour vous et les services que vous recevez. Cette information nous aidera à décider si le Projet vous convient.

**3) Question :**

Que se passera-t-il si je suis choisi pour faire partie du Projet?

**Réponse :** Si vous êtes choisi pour participer au projet, le personnel de l'équipe du Projet communiquera avec vous. Un membre du personnel vous rencontrera pour connaître vos besoins, ce que vous espérez pour l'avenir et les services que vous recevez actuellement et ceux dont vous pourriez avoir encore besoin. Après avoir recueilli ces renseignements, le personnel travaillera avec vous pour créer un plan qui, nous l'espérons, améliorera votre vie et vous rapprochera de votre objectif. Comme nous sommes en phase d'apprentissage, nous pouvons utiliser des évaluations que vous connaissez déjà, ainsi que des évaluations nouvelles ou différentes. Le personnel utilise les évaluations pour savoir ce dont vous avez besoin. Celles-ci consistent généralement à vous poser de nombreuses questions sur votre vie quotidienne.

**4) Question :**

Combien de temps durera le Projet?

**Réponse :**

30 mois ou deux ans et demi.

**5) Question :**

Quels sont les risques encourus si je suis choisi pour faire partie du projet? Quels sont les avantages? En d'autres termes, quels sont les côtés positifs et négatifs à connaître concernant ma participation au Projet?

**Réponse :** Lorsque vous vivez de nouvelles expériences, il peut être difficile de s'habituer aux changements. L'équipe du Projet fera toutefois tout son

possible pour que les changements vous permettent d'améliorer votre vie. Il est possible que l'équipe ne puisse pas vous donner tout ce que vous voulez ou tout ce dont avez besoin, mais il faut espérer que vous vous retrouverez avec de meilleurs services qu'au départ. Vous ne perdrez pas les services que vous recevez actuellement.

6) **Question** : Comment saurons-nous si le Projet a fonctionné ou a été un succès?

**Réponse** : Nous engageons présentement un membre du personnel, que l'on appelle un évaluateur, pour nous aider à déterminer si le projet a été un succès. Cette personne ne travaillera pas pour le gouvernement et pourra demander de vous parler pour savoir si votre participation au projet vous a aidé ou non. Elle parlera également à d'autres personnes handicapées qui ne participent pas au projet pour en apprendre davantage sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas lorsqu'elles essaient d'obtenir des services au Manitoba. Elle écrira tout ce qu'elle a appris dans un rapport.

7) **Question** : Que se passe-t-il après le projet?

**Réponse** : Les services que vous avez commencé à recevoir pendant le projet seront maintenus après le projet. Nous rédigerons un rapport qui indiquera tout ce que nous avons appris au cours du Projet, ce qui a fonctionné et ce qui pourrait être mieux, et proposera des idées sur la manière dont le gouvernement pourrait améliorer les services. Le gouvernement se servira de ce rapport pour planifier de meilleurs services. Votre nom ne figurera pas dans le rapport.

Vous avez encore des questions?

Appelez le 204 945-6533 ou envoyez un courriel à [IntegratedAdultServices@gov.mb.ca](mailto:IntegratedAdultServices@gov.mb.ca)

Mise à jour : 6 septembre 2022